



Lucca étend son offre au-delà du SIRH et lance la carte "Avantages", une révolution sur le marché des titres-restaurant

La première carte en France qui ne prend pas de commission d'apport d'affaires auprès des restaurateurs et augmente le pouvoir d'achat des salariés



Étude menée par Lucca avec Augmented Talent sur l'état du marché des titres-restaurant en France - [disponible ici](#)

Paris, le 31 mars 2025 - [Lucca](#), éditeur de solutions RH et finance, annonce le lancement de la carte "Avantages", une solution innovante qui débute par les titres-restaurant avant de s'étendre à d'autres avantages salariaux.

Fidèle à son ADN d'innovation et de simplification des processus RH, Lucca ouvre ainsi son portefeuille d'offres au-delà du SIRH pour proposer une solution complète et intégrée couvrant l'ensemble du cycle de vie du collaborateur, combinant gestion des avantages et émission de titres. Lucca a investi plus de 12 mois de R&D et mobilisé une équipe dédiée de 15 experts pour développer cette solution. Cette approche combine son expertise RH et son savoir-faire en solutions bancaires et de paiement.



Dans un contexte où les entreprises cherchent à mieux accompagner leurs collaborateurs et à optimiser la gestion de leur politique de rémunération, Lucca s'attaque ainsi au marché des avantages salariaux, un levier stratégique pour attirer et retenir les talents.

Déjà utilisée par 100% des salariés Lucca depuis janvier 2025, cette nouvelle carte "Avantages" est proposée en mai 2025 à l'ensemble des clients, nouveaux ou existants avant d'être proposée à l'ensemble du marché en septembre 2025.

Pour Mathieu Azar, Chef de Produit Gamme Avantages chez Lucca : *"Lancer la carte Avantages est une étape naturelle pour Lucca. Nous sommes ancrés dans le monde RH, mais aussi tournés vers la finance et la gestion des bénéfices salariaux. En venant bousculer un marché dominé par quelques acteurs historiques, nous apportons une véritable alternative fondée sur la transparence, l'efficacité et l'intégration technologique."*

Un fonctionnement fluide et intégré

Contrairement aux solutions historiques, la carte Avantages est directement intégrée au SIRH Lucca, offrant une expérience unique et transparente aux collaborateurs et aux RH :

- Calcul automatisé, conforme et transparent des titres en fonction des données RH (absences, notes de frais, cycles de travail,...).
- Activation et crédit des cartes directement via la plateforme.
- Carte virtuelle gratuite et physique
- Tarification transparente : entre 0,80€ et 1,20€ par collaborateur et par mois.
- Application mobile intuitive pour les salariés.

La carte Avantages de Lucca est conçue pour être une solution modulable et évolutive. Son lancement débute avec les titres-restaurant avant de s'élargir à d'autres avantages comme la mobilité ou les chèques cadeaux.

Un modèle équitable et un véritable levier de pouvoir d'achat

Aujourd'hui, 20 à 30 % des restaurateurs n'acceptent pas les titres-restaurant de certains émetteurs en raison des frais jugés excessifs (source SNRTC). Lucca leur apporte une réelle bouffée d'oxygène en faisant le choix de ne pas facturer de frais supplémentaires aux commerces. Une approche unique en France qui bénéficie à la fois aux salariés et aux professionnels de la restauration.

"Nous souhaitons préserver le pouvoir d'achat des salariés tout en garantissant la viabilité économique des restaurateurs. Avec la carte Avantages, nous proposons une solution sans commission d'apport d'affaires qui simplifie les transactions et encourage plus de commerces à accepter les titres-restaurant." ajoute Mathieu Azar.



Avec cette offre, Lucca repense totalement le modèle des titres-restaurant, en y intégrant une vision plus équitable et transparente (qui vise aussi à bousculer le marché).

Visuel HD disponible [ici](#)

A propos de Lucca

“L’humain a de la ressource.”

Créé en 2002, Lucca est un éditeur logiciel qui s’attaque aux principales problématiques de gestion RH, financière et administrative des entreprises : gestion temps et activités, dépenses professionnelles, performance des collaborateurs et gestion des rémunérations. Plus de 8 000 PME/ETI françaises et internationales, comme Deezer, Michel et Augustin, Square Habitat, Gaumont-Pathé, Mazars, ou encore Pernod Ricard, ont choisi les solutions Lucca pour améliorer l’efficacité et l’engagement de leurs collaborateurs... La société Lucca compte plus de 700 salariés en France (Paris, Nantes et Marseille), en Espagne, en Allemagne et en Suisse. Elle enregistre une croissance de 38 % en 2024, atteignant un ARR de 58,4 millions d’euros et a levé 65 millions d’euros auprès de One Peak en série A. Dossier de presse disponible [ici](#) - Plus d’informations sur: <https://www.lucca.fr>

Contacts Presse

Sophie Artonne : sophie@sophieartonneconsulting.com - 07 81 33 29 83

Nathalie Merle : nathaliemerleconsulting@gmail.com - 06 14 19 96 29